MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

6ème année N° 33 Edition générale n° 6 29 Juillet 1958

A V E R T I S S E M E N T S

CARPOCAPSE

Toutes zones

On observe actuellement (en particulier dans les Cévennes) une sortie de papillons qui s'accoupleront très rapidement, les conditions atmosphériques étant très favorables.

En conséquence, il importe de réaliser entre le 1° et le 8 août un traitement qui assurera la protection des fruits.

Nous rappelons que l'emploi des arsenicaux est interdit 2 mois avant la récolte.

TORDEUSE ORIENTALE

Zones I,2,3,4

Commencer les traitements sur les fruits (pêches, poires, pommes) devant être récoltés à partir du 25 août.

I N F O R M A T I O N S

SEPTORIOSE du CELERI

Toutes zones

Cette maladie (taches de rouille) sera évitée par des traitements périodiques effectués à l'aide de produits cupriques, de Captane, de Ferbame, de Zinèbe, de Zirame ou de T.M.T.D.

MILDIOU de la POMME DE TERRE

Zones 3 et 4

Jusqu'à maintenant la maladie n'a pas occasionné de dégâts importants dans les régions considérées.

1°) Si la récolte est proche, détruire les fanes par fauchage ou par une pulvérisation appropriée.

2°) Si la récolte n'est envisagée que pour la fin août au plus tôt, exécuter un traitement.

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P247

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER . Le Gérant : L.TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956 Reproduction, adaptation réservées.